



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
 Unité de réception des soumissions de l'Agence
 Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720
 Calgary, AB T2G 4X3
 Télécopieur pour soumission: (866) 246-6893

**REVISION 002 TO INVITATION
 TO TENDER**

**RÉVISION 002 À L'APPEL
 D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;
 unless otherwise indicated, all other terms and
 conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
 indication contraire, les modalités de l'offre
 demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
 Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés 220 - 4
 4e Avenue Est, bureau 720
 Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0205/A	Date : 27 août 2019
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 1519	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00883617	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 4 septembre 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAR
---	--

F.O.B. - F.A.B. :
 Plant - Usine : Destination : Other - Autre :

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu

Telephone No. - N° de téléphone : (587) 432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@canada.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
 Parc national de Prince Albert

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de téléphone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0205/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
1519

Title – Titre
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

Modification 002

La présente modification vise à présenter une liste de questions et de réponses, à apporter des modifications au dossier d'appel d'offres

A) Questions et réponses

Q1 Pouvez-vous fournir des éclaircissements sur le Tableau des prix unitaires du projet susmentionné? Les articles 1 à 18 semblent couvrir la totalité des activités visées par le projet. Ce qui prête à confusion, c'est que les articles 19 à 28 et 29 à 38 semblent couvrir de nombreuses activités identiques. Aucune description n'accompagne les divers articles quant à l'endroit où les prix unitaires s'appliquent.

R1 Les articles identifiés par les numéros 19 à 28 réfèrent à des travaux effectués sur l'agrandissement de l'aire de fréquentation diurne du lac Cameron à la station 15+300. Les articles identifiés par les numéros 29 à 38 réfèrent à des travaux effectués sur l'aire de fréquentation diurne de Little Prairie à la station 12+800.

Q2 Les prix et les modalités de paiement de la section 10 14 53 (Signalisation routière) ne correspondent pas au Tableau des prix unitaires. Par exemple, la spécification 1.2.4 se lit « Prix unitaire des articles 13c et 37c – Fourniture de panneaux en aluminium... », ce qui s'applique bien à l'article 37c, mais ne s'applique pas à l'article 13c, « Fourniture et installation de poteaux ».

R2 À des fins d'éclaircissement, à la section 10 14 53 (Signalisation routière) : la spécification 1.2.3 devrait renvoyer au prix unitaire de l'article 13c – Fourniture et installation de poteaux (100 mm x 150 mm); la spécification 1.2.4 devrait renvoyer au prix unitaire de l'article 13f – Fourniture de panneaux en aluminium; et la spécification 1.2.4 devrait renvoyer au prix unitaire de l'article 13h – Installation de panneaux.

Q3 Le prix unitaire de l'article 13d (Base en béton – Fourniture et installation) ne comporte pas de description à la section 10 14 53. Le type de socle de panneaux requis n'est pas clairement précisé, mais on semble référer à des bases de panneaux pouvant absorber les impacts. Merci de bien vouloir confirmer.

R3 Veuillez consulter le document intitulé *Concrete Sign Base.pdf* dans le dossier *DSP2_19-0205.zip*

Q4 Nous avons une question au sujet de l'article 9 de l'appel d'offres pour la réfection de la promenade Akamina. Pour les glissières de sécurité en W et leurs extrémités, des noms de produits du commerce sont stipulés. Faut-il obligatoirement utiliser ces produits ou ceux-ci sont-ils uniquement cités à titre d'exemple? Si ces produits sont seulement cités à titre d'exemple, le produit de remplacement doit-il se conformer à une norme donnée afin d'être accepté (p. ex., figurer sur la liste de produits certifiés par le ministère des Transports de l'Alberta)?

R4 Il faut obligatoirement utiliser les produits stipulés dans les spécifications et les dessins.

B) Révision des documents de l'appel d'offres

1. Ajouter le dossier suivant : *DSP2_19-0205.zip*

Résumé

Concrete Sign Base.pdf

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.